

**Le contrat de début d'exercice (CDE)** (remplace le PTMG et le PTMA depuis le 1er avril 2021)

## Médecin remplaçant

Le revenu complémentaire pendant la 1ère année d'exercice (en métropole) prévu par le contrat de début d'exercice.

Remplaçant	Montant minimal des honoraires exigés	Plafond trimestriel	Rémunération complémentaire trimestrielle maximale
29 à 34 jours par trimestre	6 675 € pour cette période	8 325 €	1 650 €
35 à 40 jours par trimestre	8 000 € pour cette période	10 000 €	2 000 €
41 à 46 jours par trimestre	9 350 € pour cette période	11 675 €	2 325 €
47 à 52 jours par trimestre	10 675 € pour cette période	13 325 €	2 650 €
53 jours ou plus par trimestre	12 000 € pour cette période	15 000 €	3 000 €